



SwissLife  
Banque Privée

Communication à caractère promotionnel

# SL – ATHENA PRIVILEGE ORANGE JANVIER 2023

*Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>(1)</sup> et une protection du capital à la date d'échéance<sup>(2)</sup> (ci-après désigné le « titre », le « titre de créance » ou le « produit »). Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ». Il s'inscrit dans le cadre de la diversification des actifs financiers d'un investisseur et n'est pas destiné à en constituer la totalité.*

- **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé<sup>(3)</sup>). En cas de revente avant la date d'échéance<sup>(2)</sup> ou de remboursement automatique anticipé<sup>(3)</sup>, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.
- **Éligibilité** : Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement), unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.
- Période de commercialisation : jusqu'au 5 janvier 2023<sup>(4)</sup>.
- **Code ISIN** : XS2532795163
- Produit émis par Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A.<sup>(5)</sup> (l'« Émetteur »), bénéficiant d'une garantie des sommes dues fournie par Citigroup Global Markets Limited<sup>(5)</sup> (le « Garant »). L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.
- Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.

<sup>(1)</sup> L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance<sup>(2)</sup> ou de remboursement automatique anticipé<sup>(3)</sup>. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

<sup>(3)</sup> Le remboursement automatique anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin de la première année suivant la date de constatation initiale (5 janvier 2023).

<sup>(4)</sup> Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du titre « SL – ATHENA PRIVILEGE ORANGE JANVIER 2023 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 5 janvier 2023 ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

<sup>(5)</sup> Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 19 octobre 2022. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

# SL – ATHENA PRIVILEGE ORANGE JANVIER 2023

SL – ATHENA PRIVILEGE ORANGE JANVIER 2023 est un titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital partielle ou totale proposant aux investisseurs de s'exposer pour une durée de 1 à 10 années à l'évolution du cours de l'action Orange SA, ci-après l'« Action » (code Bloomberg : ORA FP Equity ; ISIN : FR0000133308). Le remboursement est donc conditionné à l'évolution du cours de cette Action. **Les dividendes ne sont pas réinvestis, ce qui est moins favorable à l'investisseur que lorsque les dividendes sont réinvestis.**

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « SL – ATHENA PRIVILEGE ORANGE JANVIER 2023 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit peut être proposé.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres de créance « SL – ATHENA PRIVILEGE ORANGE JANVIER 2023 », soit 1 000 EUR. Tous les remboursements présentés dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou mise en résolution du Garant. L'attention des investisseurs est donc attirée sur le fait que la valeur de remboursement du produit ne constitue donc pas nécessairement le montant qui leur est effectivement restitué.

Le Taux de Rendement Annuel utilisé dans cette brochure est brut, sans prise en compte des frais de gestion pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation ou d'éventuels droits de garde en compte-titres, des autres frais et des prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Il est calculé pour un investissement de 1 000 EUR entre la date de constatation initiale, le 5 janvier 2023, et la date de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup> concernée, ou d'échéance<sup>(1)</sup> selon les cas. Le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale.

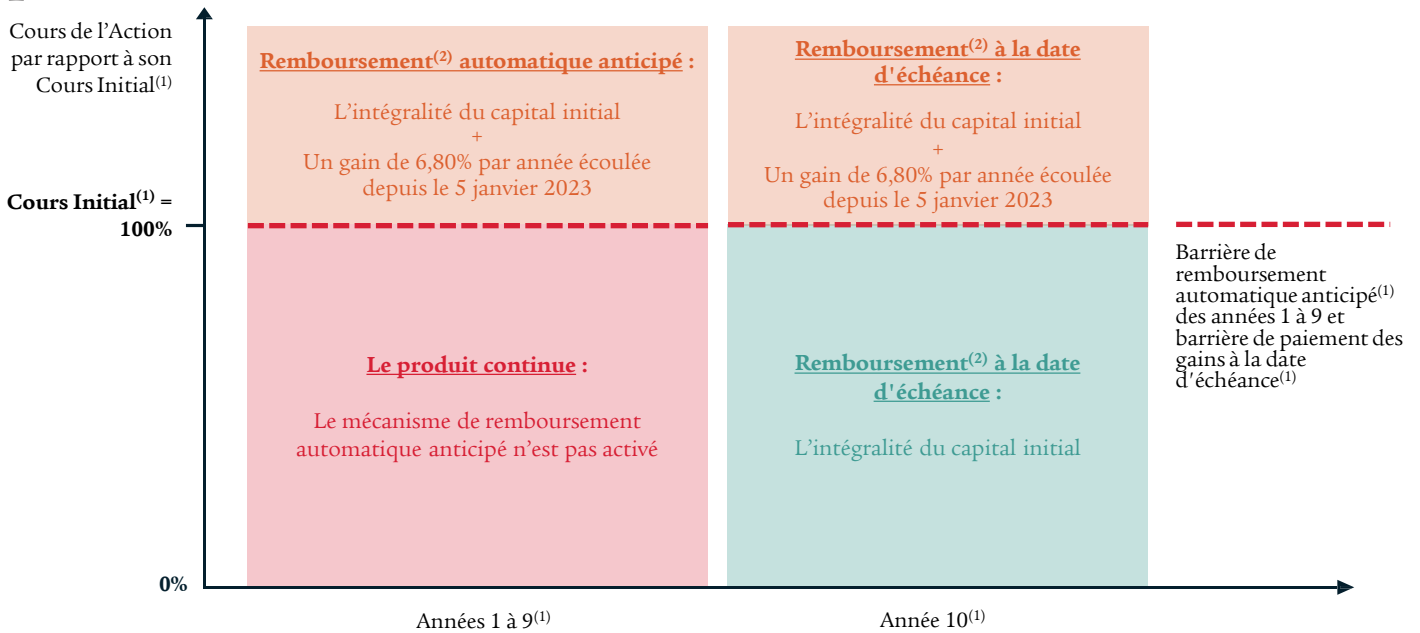
## Points clés

- Un remboursement du capital à la date d'échéance (le 12 janvier 2033) dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 10 ans (hors défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier).
- Un mécanisme de remboursement automatique anticipé du capital activable automatiquement à partir de l'année 1 à compter du 5 janvier 2023 (date de constatation initiale) et jusqu'à l'année 9, si l'Action clôture à un cours supérieur ou égal à 100% de son Cours Initial<sup>(1)</sup> à une date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>.
- Un objectif de gain de 6,80%<sup>(2)</sup> par année écoulée depuis le 5 janvier 2023 en cas de remboursement automatique anticipé ou si, en date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'Action clôture à un cours supérieur ou égal à 100% de son Cours Initial<sup>(1)</sup>. L'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Action (soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 6,67%<sup>(2)</sup>).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les montants remboursés s'entendent hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation) ou de droits de garde (en compte-titres) et hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Le Taux de Rendement Annuel Brut est calculé entre la date de constatation initiale (5 janvier 2023) et la date de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup> concernée, ou d'échéance<sup>(1)</sup> selon les cas. Pour plus d'informations sur le calcul des taux de rendement annuel de ce titre de créance et sur les différents frais applicables à votre contrat d'assurance, merci de vous rapprocher de votre conseiller SwissLife.

# Schéma du mécanisme de remboursement du produit



## Facteurs de risques

**Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base avant tout investissement dans ce produit. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :**

### Risque de perte en capital

Le titre de créance présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance<sup>(1)</sup>). La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. **Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**

### Risque de crédit

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

### Risque de marché

Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution du cours, du (ou des) sous-jacent(s), des taux d'intérêt et de la prime de crédit), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

### Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

### Risque lié au sous-jacent

Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du cours de l'action Orange SA (dividendes non réinvestis).

### Événements extraordinaires/perturbateurs affectant l'Action

Afin de tenir compte des conséquences d'événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) sous-jacent(s) du produit notamment, la documentation juridique<sup>(3)</sup> prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, (ii) le remboursement automatique anticipé du produit. Ces événements peuvent entraîner une perte pour l'investisseur.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les montants remboursés s'entendent hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation) ou de droits de garde (en compte-titres) et hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Le Taux de Rendement Annuel Brut est calculé entre la date de constatation initiale (5 janvier 2023) et la date de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup> concernée, ou d'échéance<sup>(1)</sup> selon les cas. Pour plus d'informations sur le calcul des taux de rendement annuel de ce titre de créance et sur les différents frais applicables à votre contrat d'assurance, merci de vous rapprocher de votre conseiller SwissLife.

(3) Veuillez vous référer au paragraphe « Disponibilité du Prospectus » en page 9 pour plus d'informations.

# Mécanisme de remboursement du produit

À la date de constatation initiale (le 5 janvier 2023), on observe le cours de clôture de l'Action et on le retient comme Cours Initial<sup>(1)</sup>.

## Mécanisme automatique de remboursement anticipé (Années 1 à 9)

À chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, de l'année 1 à 9, on observe le cours de clôture de l'Action et on le compare à son Cours Initial<sup>(1)</sup>.

Si l'Action clôture à un cours supérieur ou égal à 100% de son Cours Initial<sup>(1)</sup>, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le titre de créance s'arrête. L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la date de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup> correspondante :

L'intégralité du capital initial  
+  
Un gain de 6,80% par année écoulée depuis le 5 janvier 2023  
(soit un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> maximum de 6,67%)

Sinon, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.

## Mécanisme de remboursement à la date d'échéance (Année 10)

À la date de constatation finale, le 5 janvier 2033, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe une dernière fois le cours de clôture de l'Action et on le compare à son Cours Initial<sup>(1)</sup>.

### Cas défavorable

Si l'Action clôture à un cours strictement inférieur à 100% de son Cours Initial<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 12 janvier 2033 :

**L'intégralité du capital initial**  
(ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> de 0%)

### Cas favorable

Si l'Action clôture à un cours supérieur ou égal à 100% de son Cours Initial<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 12 janvier 2033 :

**L'intégralité du capital initial**  
+  
**Un gain de 6,80% par année écoulée depuis le 5 janvier 2023,**  
soit 68% du capital initial  
(ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> de 5,31%)

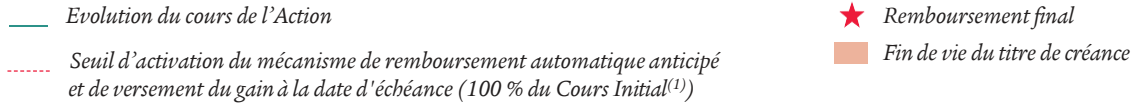
(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les montants remboursés s'entendent hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation) ou de droits de garde (en compte-titres) et hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Le Taux de Rendement Annuel Brut est calculé entre la date de constatation initiale (5 janvier 2023) et la date de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup> concernée, ou d'échéance<sup>(1)</sup> selon les cas. Pour plus d'informations sur le calcul des taux de rendement annuel de ce titre de créance et sur les différents frais applicables à votre contrat d'assurance, merci de vous rapprocher de votre conseiller SwissLife.



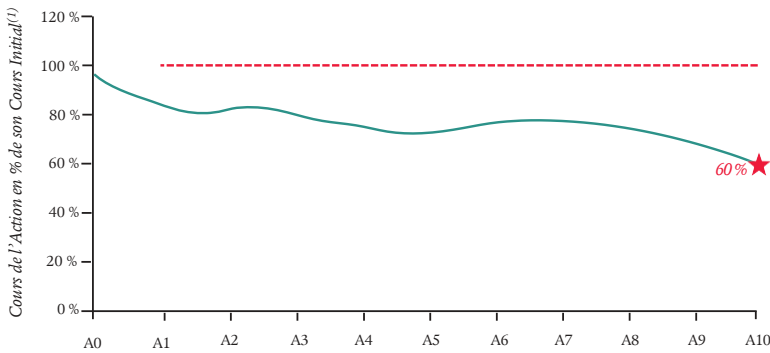
# Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des performances futures de l'Action, des résultats futurs du produit, et ne sauraient en aucune manière être considérées comme une offre commerciale. **Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.**



Ces graphiques représentent uniquement l'évolution du cours de l'Action en pourcentage (%) de son Cours Initial<sup>(1)</sup> et le compare aux différents niveaux de barrières<sup>(1)</sup>

## Scénario défavorable : Marché baissier à long terme

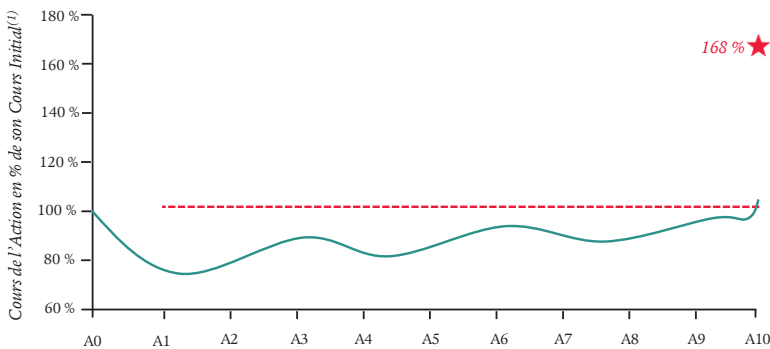


De la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>ème</sup> année, à compter de la date de constatation initiale (5 janvier 2023), aux dates de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, l'Action clôture à un cours strictement inférieur à 100% de son Cours Initial<sup>(1)</sup>. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.

À l'échéance des 10 ans, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'Action clôture à 60% de son Cours Initial<sup>(1)</sup>, soit en-dessous du seuil de 100% de son Cours Initial<sup>(1)</sup>. L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors l'intégralité de son capital initial.

Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> est nul (contre -4,97%<sup>(2)</sup> pour un investissement direct dans l'Action).

## Scénario médian : Marché haussier à long terme

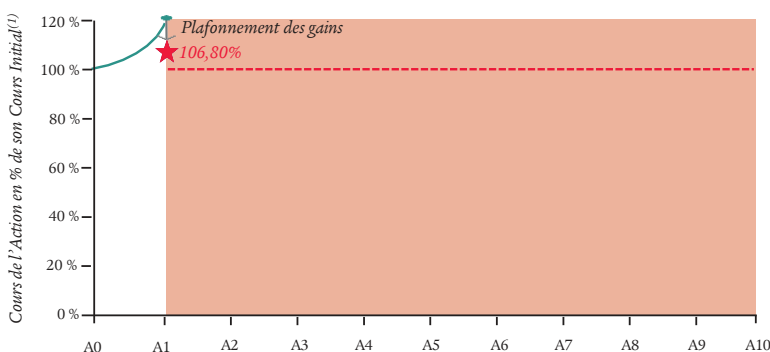


De la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>ème</sup> année, à compter de la date de constatation initiale (5 janvier 2023), aux dates de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, l'Action clôture à un cours strictement inférieur à 100% de son Cours Initial<sup>(1)</sup>. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.

À l'échéance des 10 ans, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'Action clôture à 103% de son Cours Initial<sup>(1)</sup>, soit au-dessus du seuil de 100% de son Cours Initial<sup>(1)</sup>. L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain de 6,80%<sup>(2)</sup> par année écoulée depuis le 5 janvier 2023, soit 168% du capital initial<sup>(3)</sup>.

Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> de l'investissement est donc égal à 5,31%<sup>(2)</sup> (contre 0,30%<sup>(2)</sup> pour un investissement direct dans l'Action).

## Scénario favorable : Marché haussier à court terme (mise en évidence du plafonnement des gains)



À l'issue de l'année 1, à compter de la date de constatation initiale (5 janvier 2023), soit à la 1<sup>ère</sup> date de constatation annuelle<sup>(1)</sup>, l'Action clôture à un cours supérieur à 100% de son Cours Initial<sup>(1)</sup> (soit 120% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est par conséquent automatiquement activé.

L'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 6,80%<sup>(2)</sup> par année écoulée depuis le 5 janvier 2023, soit 106,80% du capital initial<sup>(3)</sup>, contre 120% pour un investissement direct dans l'Action.

Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> de l'investissement est donc égal à 6,67% (contre 19,59%<sup>(3)</sup> pour un investissement direct dans l'Action), **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les montants remboursés s'entendent hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation) ou de droits de garde (en compte-titres) et hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Le Taux de Rendement Annuel Brut est calculé entre la date de constatation initiale (5 janvier 2023) et la date de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup> concernée, ou d'échéance<sup>(1)</sup> selon les cas. Pour plus d'informations sur le calcul des taux de rendement annuel de ce titre de créance et sur les différents frais applicables à votre contrat d'assurance, merci de vous rapprocher de votre conseiller SwissLife.

# Zoom sur l'action Orange SA

**Orange SA** est le premier opérateur de télécommunication français. Le groupe fournit des services de télécommunication à des particuliers, des professionnels et de grandes entreprises, y compris lignes téléphoniques fixes, lignes louées, transmissions de données, télécommunications sans fil, télévision câblée, diffusion, accès Internet, applications sans fil ainsi que vente et location d'équipement de télécommunication.

Pour plus d'informations sur les résultats du groupe Orange (dividendes non réinvestis), merci de consulter la page dédiée : <https://www.orange.com/fr/resultats-consolides>.

Le cours de l'action Orange SA est accessible entre autres sur le site d'Euronext Live Markets (<https://live.euronext.com/fr/product/equities/FR0000133308-XPAP>), ainsi que sur différents sites d'informations financières (code Bloomberg : ORA FP Equity ; ISIN : FR0000133308).

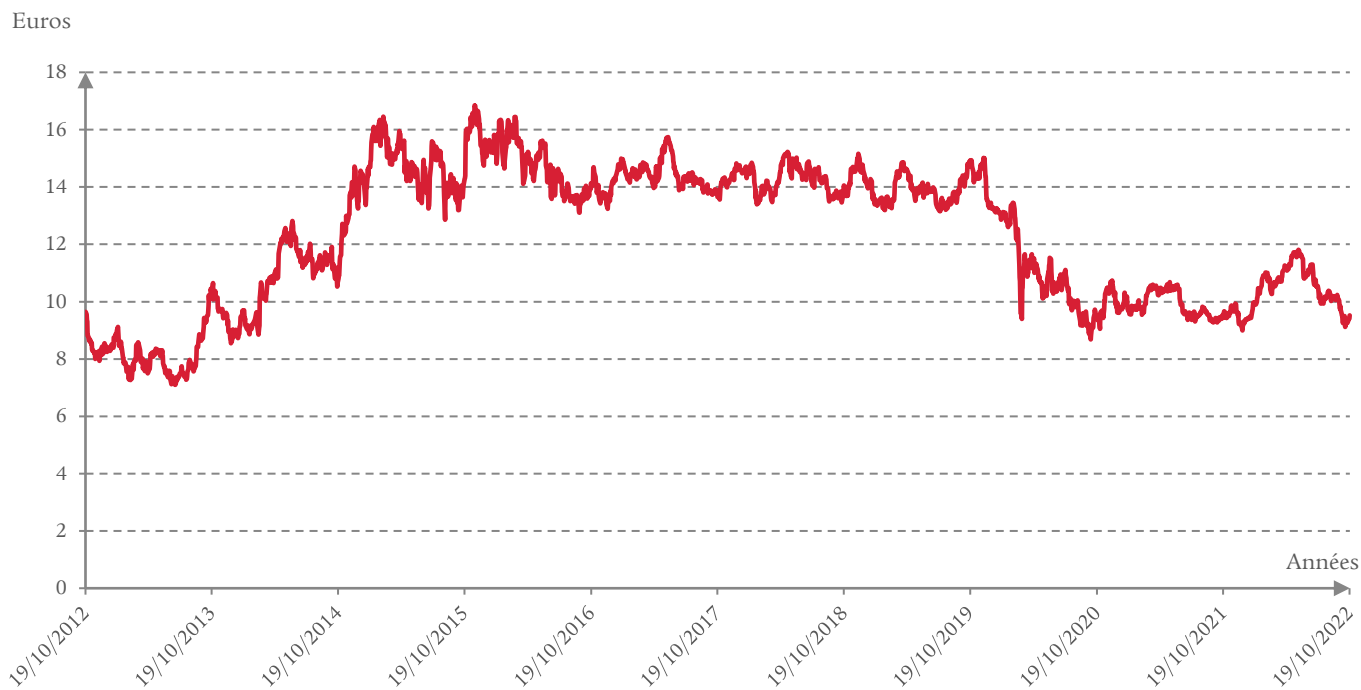
Les dividendes éventuellement détachés par l'action Crédit Agricole SA **ne sont pas réinvestis, ce qui est moins favorable pour l'investisseur que lorsque les dividendes sont réinvestis.**

Sources : <https://www.orange.com/fr/resultats-consolides>, Bloomberg<sup>(1)</sup>, 19 octobre 2022.

Veuillez consulter le site <https://www.orange.com/fr/resultats-consolides>, pour plus de détails<sup>(1)</sup>.

## Évolution de l'action Orange SA (dividendes non réinvestis) entre le 19/10/2012 et le 19/10/2022

**LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU PERFORMANCES SIMULÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.**



Performances cumulées	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Orange SA (dividendes non réinvestis)	0,96%	-36,17%	-30,21%	-1,18%

Source : Bloomberg<sup>(1)</sup>, 19 octobre 2022

(1) Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Citigroup ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# Avantages et inconvénients

- Si à une date de constatation annuelle<sup>(1)</sup> l'Action clôture à un cours supérieur ou égal à 100% de son Cours Initial<sup>(1)</sup>, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> l'intégralité de son capital majorée d'un gain de 6,80% par année écoulée depuis le 5 janvier 2023 (soit un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> maximum de 6,67%).
- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé et si à la date de constatation finale<sup>(1)</sup> l'Action clôture à un cours supérieur ou égal à 100% de son Cours Initial<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors l'intégralité de son capital majorée d'un gain de 6,80% par année écoulée depuis le 5 janvier 2023, soit une valeur de remboursement de 168% du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> de 5,31% dans ce scénario).
- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé et si à la date de constatation finale<sup>(1)</sup> l'Action clôture à un cours strictement inférieur à 100%, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> l'intégralité de son capital initial (le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> est alors de 0,00%) quelle que soit l'évolution du cours de l'Action à la baisse, dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 10 ans (hors défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier ou dénouement, rachat partiel si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation).

## Inconvénients

- Le produit présente un risque de **perte en capital en cours de vie**. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, **les investisseurs peuvent perdre la totalité de leur capital initialement investi**. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance<sup>(1)</sup>, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale**. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement, ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant la date d'échéance<sup>(1)</sup>.
- Le produit est également soumis au **risque lié à l'inflation**. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit. **Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'érosion du capital initial liée à l'inflation**.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur ainsi qu'au **risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution** du Garant.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- Le rendement du produit « SL – ATHENA PRIVILEGE ORANGE JANVIER 2023 » est très sensible à la date d'échéance<sup>(1)</sup> à une faible variation du cours de l'Action autour de la barrière de 100% de son Cours Initial<sup>(1)</sup> à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>.
- Dans un contexte de marché fortement baissier (où le cours de l'Action est toujours inférieur à 100% de son Cours Initial<sup>(1)</sup> aux différentes dates de constatation annuelle<sup>(1)</sup>), le mécanisme de remboursement automatique anticipé ne sera jamais activé.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle du cours de l'Action en cas de forte hausse de celle-ci, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> maximum de 6,67%).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'Action. **Les performances de l'Action sont en effet calculées sans réinvestissement des dividendes distribués, ce qui est moins favorable à l'investisseur**.
- L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous jacents tels que les indices de marchés actions. Il est exposé à un seul sous jacent (l'action Orange SA).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les montants remboursés s'entendent hors frais de gestion (pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation) ou de droits de garde (en compte-titres) et hors autres frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Le Taux de Rendement Annuel Brut est calculé entre la date de constatation initiale (5 janvier 2023) et la date de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup> concernée, ou d'échéance<sup>(1)</sup> selon les cas. Pour plus d'informations sur le calcul des taux de rendement annuel de ce titre de créance et sur les différents frais applicables à votre contrat d'assurance, merci de vous rapprocher de votre conseiller SwissLife.

## Principales caractéristiques financières

### Forme juridique

**Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à la date d'échéance.** La formule de remboursement et le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit sont garantis par le Garant.

### Émetteur

Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A.<sup>(1)</sup>

### Garant

Citigroup Global Markets Limited<sup>(1)</sup>

### Distributeur

SwissLife Banque Privée

### Règlement/Livraison

Euroclear France

### Devise du produit et de l'actif sous-jacent

Euro (€)

### Valeur Nominale du produit

1 000 Euros

### Montant minimum de souscription

100 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.

### Code ISIN

XS2532795163

### Offre au Public

Non - Offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement).

### Sous-jacent

Action Orange SA (Bloomberg : ORA FP Equity ; ISIN : FR0000133308), dividendes non réinvestis.

### Éligibilité

Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement) et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

### Prix d'émission

100% de la Valeur nominale

### Montant de l'émission

50 000 000 EUR

### Période de commercialisation

Jusqu'au 05/01/2023 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du titre « SL – ATHENA PRIVILEGE ORANGE JANVIER 2023 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 05/01/2023, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

### Cours Initial

Cours de clôture de l'Action à la date de constatation initiale

### Date d'émission

05/01/2023

### Date de constatation initiale

05/01/2023

### Date de constatation finale

05/01/2033

### Date d'échéance

12/01/2033

### Dates de constatation annuelle

05/01/2024 ; 06/01/2025 ; 05/01/2026 ; 05/01/2027 ; 05/01/2028 ; 05/01/2029 ; 07/01/2030 ; 06/01/2031 ; 05/01/2032

### Date de remboursement automatique anticipé

12/01/2024 ; 13/01/2025 ; 12/01/2026 ; 12/01/2027 ; 12/01/2028 ; 12/01/2029 ; 14/01/2030 ; 13/01/2031 ; 12/01/2032

### Barrière de remboursement automatique anticipé et de paiement des gains à la date d'échéance

100% du Cours Initial de l'Action

### Marché secondaire

Citigroup Global Markets Europe AG peut proposer, dans des conditions normales de marché, quotidiennement des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1,00%. Cf. le paragraphe « Rachat à l'initiative de l'investisseur » dans la Section Avertissement en page suivante.

### Commission

Citigroup Global Markets Europe AG et/ou ses affiliés paiera une commission calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 0,50% TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur ou de l'Émetteur.

### Cotation

Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

### Droit applicable

Droit anglais

### Agent de calcul

CGML, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

### Périodicité et publication de la valorisation

Sixtelekurs, REUTERS, sur la page [XS2532795163=CGSP]. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.

### Double valorisation

Une double valorisation est établie tous les 15 jours par REFINITIV. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de CITIGROUP.

*SL – ATHENA PRIVILEGE ORANGE JANVIER 2023 est un instrument de diversification et n'est pas destiné à constituer la totalité d'un portefeuille financier.*

<sup>(1)</sup> Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 19 octobre 2022. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.



# Avertissement

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. Il est destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement) et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers. Ce produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

**Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.**

Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique "Disponibilité du Prospectus" ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base relatif au produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit, cette dernière prévaudra.

**Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit** et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.

**Disponibilité du Prospectus :** La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Issue Terms) rédigées dans le cadre du Prospectus de Base approuvé et publié le ou autour du 16 décembre 2022 (tel que complété ou modifié par ses suppléments). Les Conditions Définitives (Issue Terms) seront disponibles après cette date sur le site [fr.citifirst.com/XS2532795163](https://fr.citifirst.com/XS2532795163). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait ou va faire l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale d'Irlande (Central Bank of Ireland, « CBI ») et a été ou sera notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CBI ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CBI d'investir dans le produit.** Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base, les Conditions Définitives (Issue Terms), sont ou seront également disponibles sur le site [fr.citifirst.com/FR](https://fr.citifirst.com/FR), sur le site de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)) ou peuvent ou pourront être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME ») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://fr.citifirst.com/FR/Documentation-legale/Base-prospectus-Notes> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont ou seront aussi accessibles sur ce site. Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) pertinent(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales.

**Disponibilité du document d'informations clés :** Le document d'informations clés (KID) relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://www.regxchange.com/trades/kid?id=XS2532795163&lang=FR&jurisdiction=FR>.

**Garant :** Le produit bénéficie d'une garantie de Citigroup Global Markets Limited (« CGML »), (le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du produit est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

**Rachat à l'initiative de l'investisseur :** Dans des conditions normales de marché, CGME a l'intention de racheter le titre de créance, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux investisseurs désireux de revendre ce dernier avant son échéance effective à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à sa valeur nominale). La fourchette achat-vente indicative applicable par CGME en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGME se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du titre de créance aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

**Frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance :** L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables audit contrat. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

**Conflit d'intérêts :** CGME, CGML ou leurs affiliées, filiales et participations respectives, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné aux présentes qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré.

**Restriction de vente :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans le produit.

**Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis :** Les titres décrits aux présentes sont des titres faisant l'objet de restrictions permanentes aux Etats-Unis et n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S. SECURITIES ACT of 1933), telle que modifiée (la "Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières") et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une "US Person" tel que ce terme est défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des Etats-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des Etats-Unis sur le fondement de la Règlementation S (Reg S) de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

**Agréments :** CGML est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne.

Citi et Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier © tous droits réservés - 2022.

*Nous permettons à chacun  
de vivre selon ses propres choix.*

*Placement*

*SwissLife Banque Privée*

*Siège social*

*7, place Vendôme*

*75001 Paris*

*SA au capital social*

*de 37 902 080 €*

*B 382 490 001 RCS Paris*

*Code d'établissement*

*bancaire N°11 238 Q*

*Code APE 6419 Z*

*TVA intracommunautaire :*

*FR763824900001*

*[www.swisslifebanque.fr](http://www.swisslifebanque.fr)*